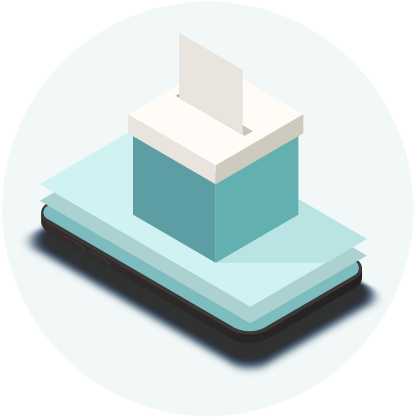
Les élections professionnelles approchent !



Du **3 au 10 décembre 2026**, vous serez amenés à **voter en ligne** pour élire vos représentants du personnel.

Vous êtes concerné !

... mais qui vote pour quoi ?

	CST **Comité social territorial** **Orientations collectives** : primes, action sociale, mutuelles, conditions de travail, etc.	CAP **Commission administrative paritaire** **Situations individuelles** : recours (entretien professionnel, temps partiel, licenciement, etc.)	CCP **Commission consultative paritaire** **Situations individuelles** : recours (entretien professionnel, temps partiel, licenciement, etc.)
Titulaire	✓	✓	–
Stagiaire	✓	–	–
Contractuel CDI ou CDD, sous conditions	✓	–	✓

Les dates à retenir

Mi-novembre
Je reçois mes identifiants (reçus par courrier et remis par votre employeur)

3 décembre · 8h
Ouverture de la plateforme de vote en ligne (ordinateur, tablette ou smartphone)

10 décembre · 17h
Clôture des votes

Pour les agents ne disposant pas d'un accès Internet, plusieurs possibilités :

- votre employeur met à disposition un ordinateur,
- les points France Service vous accueillent,
- le CDG 50 organise des salles de vote près de chez vous :

3 au 10 décembre	Centre de gestion, Saint-Lô
3 décembre	Mairie de Coutances
4 décembre	Mairie de La Haye
7 décembre	Mairie de Valognes
8 décembre	Mairie de Saint-Hilaire-du-Harcouët

Qui pour vous représenter ?

Découvrez les listes des candidats et toutes les informations relatives aux élections professionnelles sur le site Internet du CDG 50 : **www.cdg50.fr**

Centre de Gestion de la Manche

CDG 50 · octobre 2026 · crédits : flaticon